



La caisse de solidarité du lycée Charles de Gaulle a été créée pour aider des lycéens et des étudiants de notre lycée à assumer des dépenses de scolarité, de vie scolaire et d'hébergement, lorsque les fonds sociaux ne suffisent plus.

Vous pouvez participer, si vous le souhaitez, en versant la somme que vous souhaitez (avec un minimum de 5€).

Versement par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Charles de Gaulle ou dépôt en espèces à l'intendance.

Nom : Prénom :

Classe ou niveau de l'élève :

Verse la somme de à la caisse de solidarité du lycée Charles de Gaulle pour l'année 2025/2026.

Merci!